



Règlement de la 41^e édition de la Régate internationale de Baignoires de Dinant (15/08/2023)

1 - L'EMBARCATION

- Article 1.1 :** L'embarcation doit être obligatoirement constituée d'une baignoire au minimum. Celle-ci doit impérativement toucher l'eau et ainsi participer à la flottaison de l'embarcation. Les bidons, les tonneaux ou autres systèmes de flottaison doivent dans la mesure du possible être invisibles à la vue du public.
- Article 1.2 :** L'embarcation ne pourra pas être propulsée par aucun moyen motorisé. L'embarcation sera mue uniquement par l'énergie musculaire des passagers ou par propulsion éolienne.
- Article 1.3 :** L'embarcation devra être obligatoirement munie d'un panneau visible pour y installer le numéro de la baignoire (format A4 ; 21*29,70 cm).
- Article 1.4 :** Chaque embarcation devra être munie d'une corde de 10 mètres de long attachée à celle-ci et terminée par une bouée à l'autre extrémité afin de permettre au service des plongeurs de récupérer l'embarcation en cas de naufrage.
- Article 1.5 :** **Toutes les embarcations devront être retirées pour le 16 août à 16 heure au plus tard. Le concurrent en infraction supportera l'amende infligée par l'Office des voies navigables (PV + amende + main-d'œuvre enlèvement).**

2 – LES PARTICIPANTS

- Article 2.1 :** Chaque participant doit **obligatoirement** savoir nager et être muni d'un gilet de sauvetage ou d'une bouée.
- Article 2.2 :** Chaque participant doit respecter l'injonction **DE NAVIGUER SUR LE COTE GAUCHE DE LA MEUSE DU DEPART JUSQU'AU PONTON D'ARRIVEE, SITUÉ EN AVAL DU PONT, EN FACE DE LA MAISON DU TOURISME.** faite par les divers services de secours.

En signant ce document, le participant accepte que ses données à caractère personnel soient collectées et traitées pour des fins d'organisation de l'évènement auquel il participe, d'envoi de newsletter et de politique de cookies.

Le participant peut exercer ses droits d'accès, copie, rectification, opposition, etc. en s'adressant à l'ASBL LES BAIGNOIRES soit par email : lesbaignoires@gmail.com soit par voie postale : Rue du bout, 59B à 5503 SORINNES.



Article 2.3 : Suite aux recommandations du Ministère de la santé publique, la Ville de Dinant a décidé d'empêcher la distribution et la consommation de boissons alcoolisées sur les baignoires.

L'organisateur, avec l'aide de la force publique, veillera à faire respecter l'ordonnance prise. L'organisateur demande donc à tous les participants de respecter scrupuleusement cette ordonnance.

Article 2.4 : Par respect et bienveillance, les animaux seront interdits sur les embarcations. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des agissements et se déchargent de toutes responsabilités

3 - INSCRIPTIONS

Article 3.1 : La participation est gratuite.

Article 3.2 : Une pré-inscription est demandée afin d'améliorer l'organisation (nombre de lots, sécurité, espace pour les participants, ...). Celle-ci s'effectuera en ligne via le site lesbaignoires.be sous l'onglet INSCRIPTION.

Article 3.3 : L'accueil des participants, la vérification de la présence des gilets de sauvetage obligatoires et l'homologation des baignoires se dérouleront derrière le Casino entre 13h00 et 16h00. L'inscription sera définitive à la remise du numéro d'embarcation et une fois les documents signés.

Article 3.4 : Chaque embarcation devra désigner une personne physique gardienne et civilement responsable au sens de l'article 1384 du code civil.

Article 3.5 : Lors de l'inscription, il sera demandé au responsable de l'embarcation de renseigner l'identité exacte de tous les participants. Pour les personnes mineures, il sera demandé le nom de l'adulte responsable.

Article 3.6 : Seules les baignoires dûment inscrites prendront part à la régates, et donc au classement final.

Article 3.7 : Les inscriptions de la régates seront clôturées à 16h00 précise.

En signant ce document, le participant accepte que ses données à caractère personnel soient collectées et traitées pour des fins d'organisation de l'évènement auquel il participe, d'envoi de newsletter et de politique de cookies.

Le participant peut exercer ses droits d'accès, copie, rectification, opposition, etc. en s'adressant à l'ASBL LES BAIGNOIRES soit par email : lesbaignoires@gmail.com soit par voie postale : Rue du bout, 59B à 5503 SORINNES.



4 – REMISE DES PRIX

Article 4.1 : La remise de prix se déroule à 19h30 au podium principal, situé place Balbour.

Article 4.2 : Les organisateurs récompensent les catégories suivantes – sous réserve du jury indépendant et du nombre de participants (création de prix spéciaux) :

- Prix du thème (3) ;
- Prix de beauté (3) ;
- Prix de l'originalité (1) ;
- Prix technique (1) ;
- Prix de l'actualité (1) ;
- Prix de l'ambiance (3) ;
- Prix Désiré Arbulot - Représentativité de la ville de Dinant (1) ;
- Prix du candidat le plus éloigné (1) ;
- Prix Entreprise (1) ;
- Prix de l'association (1)).

5 – SÉCURITÉ, RESPECT D'AUTRUI ET RESPONSABILITÉS

Article 5.1 : L'organisateur demande à chaque participant de respecter toutes les règles de sécurité et recommande à chaque participant la plus grande prudence.

Article 5.2 : L'embarcation qui ne respecterait pas les autres concurrents et/ou le public sera disqualifiée sur le champ et, en cas d'accident, en supporterait l'entière responsabilité.

Article 5.3 : L'organisateur attire l'attention des participants sur l'utilisation des œuvres protégées (droit d'auteur, d'interprète, d'image, de propriété intellectuelle). Il n'assumera en aucun cas la charge des droits de reproduction, de diffusion, d'utilisation de ces œuvres. Il incombe aux participants de demander les éventuelles autorisations requises pour l'utilisation de celles-ci et d'en acquitter les droits d'utilisation au besoin.

Article 5.4 : En cas de non-respect des règles édictées dans le présent règlement, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité, ni en cas d'accident, ni en cas de blessure, ni d'aucun dommage de quelque nature que ce soit.

Article 5.5 : Les participants acceptent toutes les clauses du présent règlement et en s'inscrivant, s'y soumettent.

En signant ce document, le participant accepte que ses données à caractère personnel soient collectées et traitées pour des fins d'organisation de l'évènement auquel il participe, d'envoi de newsletter et de politique de cookies.

Le participant peut exercer ses droits d'accès, copie, rectification, opposition, etc. en s'adressant à l'ASBL LES BAIGNOIRES soit par email : lesbaignoires@gmail.com soit par voie postale : Rue du bout, 59B à 5503 SORINNES.



Article 5.6 : L'organisateur est le seul compétent pour trancher tout litige concernant une clause incluse ou non incluse dans le présent règlement. Ses décisions sont sans appel.

Article 5.7 : La remontée des embarcations vers le départ n'est pas prévue dans ce règlement. Les participants doivent s'arranger de leur côté afin de pouvoir rejoindre la rive pour sortir leur plate-forme et décor. Si un bateau décide de les remonter, le déplacement sera limité au niveau de la rampe d'accès du Rivage ou côté Neffe.

6 – PARKING PARTICIPANT

Article 6.1 : Chaque embarcation disposera d'une place de parking gratuite à l'arrivée de la régata. Un document sera remis lors de l'inscription. La création de ce parking permet de faciliter la sortie de la baignoire.

Article 6.2 : L'arrivée sera dédiée exclusivement aux participants afin d'améliorer la sécurité de tous. Seules les personnes munies d'un bracelet auront accès.

En signant ce document, le participant accepte que ses données à caractère personnel soient collectées et traitées pour des fins d'organisation de l'évènement auquel il participe, d'envoi de newsletter et de politique de cookies.

Le participant peut exercer ses droits d'accès, copie, rectification, opposition, etc. en s'adressant à l'ASBL LES BAIGNOIRES soit par email : lesbaignoires@gmail.com soit par voie postale : Rue du bout, 59B à 5503 SORINNES.